

## PROCÈS-VERBAL DE LA PRATIQUE SPORTIVE

### SECTION FEMININE

#### Réunion du 12 septembre 2023

Présidence : **M. Pascal Lefevre**

Présents : **MM. Fabrice Garlaschi - Mickael Guillamot - Jacques Olivier - Pascal Rousset - Régis Rubies**

Absents : **Mmes Sophie-Margaux Lagandré - Vanessa Mizzi - Léa Pheulpin - Alice Turluche - MM. Jean Brzozowski - Morad Gueddari**

Le procès-verbal de la réunion du 5 septembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

**Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF dans un délai de sept jours auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football à compter du lendemain du jour de la notification de la décision.**

### INFORMATIONS AUX CLUBS

En date du 8 septembre, nous avons reçu un mail du District du Gard Lozère, informant que le club du ST.O. AIMARGUES souhaitait participer à un championnat féminin U18.

La section féminine accepte la demande d'engagement du club de ST.O. AIMARGUES en catégorie U18F à l'unanimité.

\*\*\*

Le calendrier des seniors à 11 pour la seconde phase à été établi et mis à jour sur le site internet du District.

\*\*\*

Nous vous informons que la réunion de début de saison avec les clubs ayant des équipes féminines aura lieu le **lundi 18 septembre 2023 à 18h30** au sein de la maison des sports Nelson Mandela (salle 19).

Objet de la réunion :

- Organisation du championnat Seniors - U13 - U15 - U18
- Organisation foot animation (plateaux, foot à 4...)
- Détection/Sélection/Formation
- Questions diverses

Nous terminerons cette réunion par un pot dans le hall de la Maison Des Sports.

### FORFAIT GÉNÉRAL

#### LA CLERMONTAISE 1

Seniors féminins à 11

Mail du 12 septembre 2023

**Amende : 70 €**

En application des dispositions de l'Article 17 d) du Règlement des Compétitions Officielles.

**Prochaine réunion le mardi 19 septembre 2023**

Le Président,  
**Pascal Lefevre**

Le Secrétaire,  
**Mickael Guillamot**